

Nouveaux taux mensuels de bourses pour les mobilités Erasmus+ applicables
aux étudiants relevant du Contrat 2023-2024
dans le cadre KA103/131

	Pays de destination	Mobilité d'études, taux mensuel	Mobilité de stage, taux mensuel
Groupe 1 Pays du programme présentant un coût de la vie élevé	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède.	401,50€	551,50€
Groupe 2 Pays du programme présentant un coût de la vie moyen	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal.	345,50€	495,50€
Groupe 3 Pays du programme présentant un coût de la vie bas	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie.	278,50€	428,50€

Pour mémoire :

La durée minimum légale financée pour les études est de 2 mois.

La durée minimum légale financée pour les stages est de 2 mois.

Les durées financées pourront être réelles ou partielles.

Les participants seront informés avant leur départ de la durée financée pour leur séjour.

Seule la période à l'étranger compte pour l'attribution de la bourse.

Un versement de 80% du montant prévisionnel est versé en début de séjour. Le solde des allocations est versé en fin de séjour, sous condition de la réception de tous les documents de fin de séjour.